



Saint-Joseph-de-Sorel

L'Information municipale

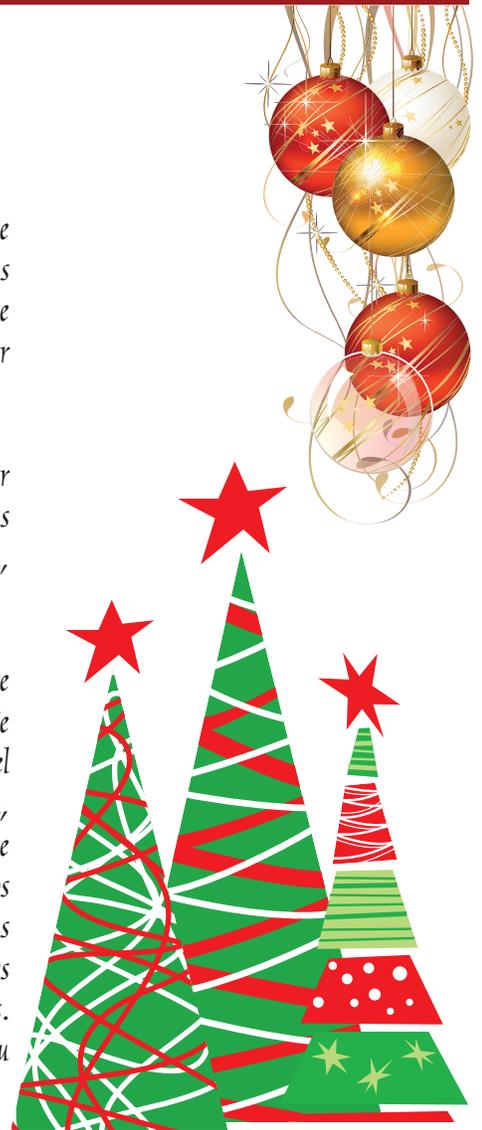
Chers(es) Saint-Josephois(es),

ÉTAT DE LA SITUATION

Je vous informe que le 16 décembre dernier, le Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a procédé à l'adoption de ses prévisions budgétaires pour l'année 2014. Je vous invite à prendre connaissance de mon commentaire sur ce dernier à la page suivante pour en savoir davantage.

Dans le cadre du concours des décors de Noël, je tiens à remercier et féliciter tous les citoyens et les citoyennes qui se sont surpassés dans l'embellissement de notre Ville en décorant leur maison, balcon, parterre, etc. de magnifiques décors du temps des Fêtes.

Pour terminer, comme nous sommes en période de réjouissance, et que rien n'est plus agréable que de festoyer avec ceux que l'on aime, je me joins aux autres membres du Conseil municipal soient : Michel Latour, Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Francine Parenteau, Jacques Renaud et Vincent Deguise, afin de vous souhaiter de Joyeuses Fêtes, une nouvelle année remplie de santé pour vous et vos proches, beaucoup de bonheur, joie et que cette nouvelle année vous apporte la réussite dans tout ce que vous entreprendrez, que les difficultés de cette nouvelle année vous soient toutes épargnées. Bonne et Heureuse Année 2014. Je vous invite à la générosité, au partage et à la prudence en cette période des Fêtes.



Olivar Gravel - Maire



Volume 27 n° 5
Décembre 2013



Commentaire du Maire sur le Budget 2014

En ma qualité de maire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, il me fait plaisir de vous informer des grandes lignes du « **Budget 2014** » qui a été adopté lors de la séance extraordinaire du 16 décembre dernier.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Les membres du Conseil municipal ont procédé à une analyse approfondie des données financières affectées aux différents postes budgétaires et planifié divers projets d'investissement. Suite à cet exercice, ils ont convenu, pour l'exercice 2014, d'adopter des prévisions budgétaires totalisant la somme de **4 455 905 \$** comparativement à 5 416 955 \$ en 2013, pour une diminution de **961 050 \$** (-17,74%). Cette baisse résulte principalement des points suivants, absence de subvention gouvernementale pour les infrastructures (654 055 \$), changement du remboursement de la TVQ par le gouvernement ($\pm 108\ 000$), baisse d'investissements dans les immobilisations ainsi qu'une baisse des revenus de la consommation de l'eau au compteur par les industries.

Le Conseil municipal maintient son programme d'embellissement horticole, amorcé en 2009, dans le cadre des Fleurons du Québec. Par cet engagement, les membres désirent plus que jamais remodeler le paysage de la ville et agrémenter l'environnement de ses citoyens. À cette fin, des investissements et des dépenses de 29 000 \$, pour l'aménagement d'espaces verts, l'achat de fleurs, d'arbustes et autres ont été consentis pour divers projets.

Afin d'améliorer notre milieu bâti, le Conseil a, également convenu, de réinjecter un montant de 50 000 \$ pour la rénovation urbaine dans l'expectative d'une poursuite du Programme Rénovation-Québec (PRQ) de la SHQ. Une éventuelle Phase XI permettrait de distribuer, aux propriétaires, un montant de 100 000 \$ en subvention pour des travaux d'aide à la rénovation pour leur propriété résidentielle.

Toutefois, certains postes comportent des dépenses qui s'avèrent incompressibles par les élus. À ce chapitre, nous pouvons mentionner les hausses de notre quote-part à la MRC Pierre-De Saurel (+2,10%), le remboursement de l'emprunt de 2,6 M\$ pour le projet du collecteur pluvial comprenant la réfection des rues Pie IX et d'une partie de Léon XIII et Chevrier, les hausses salariales consenties aux différents groupes d'employés ainsi que la TVQ.

En effet, le gouvernement modifiera à compter du 1er janvier 2014, les modalités pour le remboursement de la TVQ. Depuis 2007, la Ville bénéficiait d'une compensation pour la TVQ versé par le gouvernement. L'enveloppe budgétaire de cette compensation était divisée entre chaque ville du Québec au prorata des dépenses effectuées par celle-ci. L'entrée en vigueur de cette modification du remboursement de la TVQ se traduira par un montant d'environ 108 000 \$ que la Ville se voit priver en 2014.

LES TAUX DE TAXES

Pour faire face à nos obligations, le taux des taxes foncières augmentent en 2014 : pour la taxe foncière de base (résidentielle) de 1,15 \$ à **1,20 \$** du 100 \$ d'évaluation et pour la taxe des immeubles non résidentiels de 2,19 \$ à **2,24 \$**. Cependant le rôle d'évaluation municipale au 31 décembre 2013 demeure identique pour 2014 puisqu'il a été reconduit pour trois ans. Toutefois, suite à la diminution de notre quote-part dans la Régie de l'Eau Tracy, St-Joseph, St-Roch, le taux de la taxe d'eau par logement baisse et passe ainsi de 130 \$ à **125 \$** et le taux de la taxe d'eau au compteur passe de 1,66709 \$ à **1,46279 \$** du 1000 gallons représentant ainsi le coût réel pour la fourniture de cette denrée essentielle à nos vies. En conséquence, avec l'augmentation de la taxe foncière et la diminution de la taxe d'eau, le compte de taxe total des propriétaires résidentiels se retrouve augmenté d'une moyenne de 3%. Cette stabilité raisonnable du compte de taxes est comparable avec les municipalités de la Montérégie et ce, en tenant compte des services de qualité offerts dans notre ville dont, entre autres, un déneigement des plus efficaces, la gratuité des terrains de jeux et de la piscine municipale, l'aménagement et l'entretien de nos parcs et de nos voies de circulation, l'accès aux loisirs de la Ville de Sorel- Tracy de par notre adhésion au Plan d'intégration loisirs.

En conclusion, le Conseil municipal a, en confectionnant le budget 2014, poursuivi l'objectif des années antérieures qui consiste à offrir des services de qualité à ses citoyens tout en améliorant les infrastructures de façon à offrir un milieu de vie des plus enviables.

Olivar Gravel, maire

PATINAGE LIBRE - GRATUIT

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
23 décembre 2013 de 13h30 à 15h30	24 décembre 2013 ARÉNA FERME	25 décembre 2013 ARÉNA FERME	26 décembre 2013 ARÉNA FERME	27 décembre 2013 de 13h30 à 14h45
30 décembre 2013 de 13h30 à 15h30 6 janvier 2014 de 13h30 à 15h30 13 janvier 2014 de 13h30 à 14h45 20 janvier 2014 de 13h30 à 15h30 27 janvier 2014 de 13h30 à 15h30	31 décembre 2013 ARÉNA FERME 7 janvier 2014 de 13h30 à 15h30 14 janvier 2014 de 14h00 à 16h00 21 janvier 2014 de 14h00 à 16h00 28 janvier 2014 de 14h00 à 16h00	1er janvier 2014 ARÉNA FERME 8 janvier 2014 de 13h30 à 15h30 15 janvier 2014 de 13h30 à 15h30 22 janvier 2014 de 13h30 à 15h30 29 janvier 2014 de 13h30 à 15h30	2 janvier 2014 ARÉNA FERME 9 janvier 2014 de 14h00 à 16h00 16 janvier 2014 de 13h30 à 15h30 23 janvier 2014 de 13h30 à 15h30 30 janvier 2014 de 13h30 à 15h30	3 janvier 2014 ANNULÉ 10 janvier 2014 de 13h30 à 15h00 17 janvier 2014 de 13h30 à 14h45 24 janvier 2014 de 13h30 à 15h00 31 janvier 2014 de 13h30 à 14h45
3 février 2014 de 13h30 à 15h30 10 février 2014 de 13h30 à 15h30 17 février 2014 de 13h30 à 15h30 24 février 2014 de 13h30 à 15h30	4 février 2014 de 14h00 à 16h00 11 février 2014 de 14h00 à 16h00 18 février 2014 de 14h00 à 16h00 25 février 2014 de 14h00 à 16h00	5 février 2014 de 13h30 à 15h30 12 février 2014 de 13h30 à 14h45 19 février 2014 de 13h30 à 15h30 26 février 2014 de 13h30 à 14h45	6 février 2014 de 13h30 à 15h30 13 février 2014 de 13h30 à 15h30 20 février 2014 de 13h30 à 15h30 27 février 2014 de 13h30 à 15h30	7 février 2014 de 13h30 à 14h45 14 février 2014 de 13h30 à 15h00 21 février 2014 de 13h30 à 14h45 28 février 2014 de 13h30 à 15h30
3 mars 2014 de 13h30 à 15h30 10 mars 2014 de 13h30 à 15h30 17 mars 2014 de 13h30 à 15h30 24 mars 2014 de 13h30 à 15h30	4 mars 2014 de 13h30 à 15h30 11 mars 2014 de 14h00 à 16h00 18 mars 2014 de 13h30 à 15h30 25 mars 2014 de 14h00 à 16h00	5 mars 2014 de 13h30 à 15h30 12 mars 2014 de 13h30 à 15h30 19 mars 2014 de 13h30 à 14h45 26 mars 2014 de 13h30 à 15h30	6 mars 2014 de 13h30 à 15h30 13 mars 2014 de 13h30 à 14h45 20 mars 2014 de 13h30 à 15h30 27 mars 2014 de 13h30 à 14h45	7 mars 2014 de 13h30 à 15h30 14 mars 2014 de 13h30 à 15h30 21 mars 2014 de 13h30 à 15h00 28 mars 2014 de 13h30 à 15h30
31 mars 2014 de 13h30 à 15h30 7 avril 2014 de 13h30 à 15h30 14 avril 2014 de 14h00 à 16h00	1er avril 2014 de 13h30 à 15h30 8 avril 2014 de 14h00 à 16h00 15 avril 2014 de 13h30 à 15h30	2 avril 2014 de 13h30 à 14h45 9 avril 2014 de 13h30 à 15h30 16 avril 2014 de 13h30 à 14h45	3 avril 2014 de 13h30 à 15h30 10 avril 2014 de 13h30 à 14h45 17 avril 2014 de 13h30 à 15h30	4 avril 2014 de 13h30 à 15h30 11 avril 2014 de 14h00 à 16h00 18 avril 2014 de 13h30 à 15h00

Cet horaire est sujet à changement sans préavis

HOCKEY LIBRE

Jour : Dimanche
Heure : de 9h20 à 10h45
Dates : 30 décembre 2013
 19 janvier 2014
 2, 16 et 23 février 2014
Coût : 5\$ (payable sur place avant la partie)
 (gratuit pour les 2 premiers gardiens)

N.B. La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel se dégage de toutes responsabilités.

GYMNASTIQUE INTELLECTUELLE

Jour : Mardi
Heure : de 09h00 à 11h00
Durée : du 21 janvier au 15 avril 2014
Lieu : Salle municipale # 2 - 702, rue Montcalm
 Saint-Joseph-de-Sorel
Coût : Gratuit

Vous devez vous inscrire au Centre de Formation professionnelle au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy. Pour toutes informations, contactez Madame Maryse Fontaine, personne ressource au 450 743-1285 poste 210

N.B. À l'inscription vous devez OBLIGATOIREMENT fournir votre certificat de naissance et/ou baptistère.

TOURNOI HOCKEY

ATOME CLUB OPTIMISTE du 3 au 12 janvier 2014
 TOURNOI INTERMÉDIAIRE du 15 au 23 mars 2014
 TOURNOI RIO TINTO du 13 au 18 avril 2014
 TOURNOI FÉMININ du 18 au 20 avril 2014
 TOURNOI INDUSTRIEL du 23 au 27 avril 2014

YOGA STRETCHING GYMNASTIQUE DOUCE

Jour : Jeudi : Yoga Stretching
Heure : de 15h15 à 16h15
Durée : du 9 janvier au 15 mai 2014
Lieu : Salle municipale # 2 - 702, rue Montcalm
 Saint-Joseph-de-Sorel
Coût : Gratuit

Jour : Vendredi : Gymnastique douce
Heure : de 09h00 à 10h00
Durée : du 10 janvier au 16 mai 2014
Lieu : Salle municipale # 2 - 702, rue Montcalm
 Saint-Joseph-de-Sorel
Coût : Gratuit

Les cours de yoga stretching et de gymnastique douce sont la continuité de la saison qui a débuté en septembre dernier. Il n'y a pas de période d'inscriptions pour ces cours.

HORAIRES PÉRIODE DES FÊTES

Administration - Fermé au public
du 23 décembre 2013 au 3 janvier 2014 inclusivement.
Le bureau sera donc ouvert au public le 8 janvier 2014.

Travaux Publics - Fermé au public
du 23 décembre 2013 au 3 janvier 2014 inclusivement.
Le service des travaux Publics sera donc ouvert au public le 6 janvier 2014.

Le **Centre Récréatif Aussant** sera fermé
au public les 24, 25, 26 & 31 décembre 2013,
ainsi que le 1^{er} et 2 janvier 2014.

COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENTION : Pour la période des Fêtes, les collectes des déchets domestiques et des matières recyclables s'effectueront **les jeudis 19 et 26 décembre 2013**, ainsi que **le 2 janvier 2014**. Par la suite les collectes reprendront aux deux semaines, et ce à compter du 16 janvier 2014.

Prenez note qu'il y aura une **collecte de sapin le 16 janvier**.

La gestion des matières résiduelles est sous la compétence de la MRC de Pierre-De Saurel. Vous devez vous adresser à la MRC **pour toutes questions, plaintes et autres** concernant les collectes en composant le **450 743-2703**.

RAPPEL IMPORTANT

POSITION ACCEPTABLE



Afin de faciliter le déneigement des rues et la collecte des matières résiduelles, nous vous demandons de placer vos

bacs en bordure de rue à l'intérieur de votre entrée privée afin de ne pas nuire au déneigement des rues et de minimiser les bris de bacs roulants par l'entrepreneur affecté au déneigement. Il est important de mettre les bacs roulants de couleur différente de chaque côté de votre entrée (voir photo). Tout résidant doit obligatoirement déblayer son bac roulant après une tempête, sinon les employés affectés aux collectes ne le videront pas.



POSITION INACCEPTABLE

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates : 20 janvier - 24 février - 17 mars 2014
Heure : 19h00 début de la séance ordinaire

SERVICES MUNICIPAUX

URGENCE : (Police et Incendie).....911
Police SQ :450 310-4141
Incendie Ville de Sorel-Tracy: Prévention .450 780-5600, p.5200
Garage municipal, voirie :450 743-4572
Secrétariat :450 742-3744
Secrétariat : (télécopieur)450 742-1315
Courriel : ville@vsjs.ca • Site web : www.vsjs.ca
Aréna : (loisirs).....450 743-3205
Piscine :450 742-1172
Local du 3e âge :450 743-5431
MRC Pierre-De Saurel : **MATIÈRES RÉSIDUELLES** 450 743-2703
Usine de filtration Saint-Joseph-de-Sorel
1 200, rue Antaya, Sorel-Tracy450 743-7087

DÉNEIGEMENT

Afin de nous permettre de vous offrir un meilleur service de déneigement et pour faciliter le travail des préposés, nous sollicitons votre collaboration en vous demandant, lorsque nous déblayons votre rue, de déplacer votre voiture avant le passage de la souffleuse à neige.

Merci de votre collaboration !

STATIONNEMENT CHEMIN PUBLIC

Il est **interdit de stationner** tout véhicule, entre **1h00 et 7h00 du matin**, du 15 novembre au 1^{er} avril de l'année suivante sur tout chemin public ou place publique.

AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résidant de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

Information Municipale de Saint-Joseph-de-Sorel

Tirage : 1 100 exemplaires

Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils Ltée

Comité : Conseil de ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Rédacteur en chef : Olivar Gravel

Dépôt légal : 2^e trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec

Bibliothèque Nationale du Canada ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.